

Parc du Sausset: la construction d'un grand territoire

Autor(en): **Corajoud, Michel / Corajoud, Claire**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **118 (1992)**

Heft 20

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-77793>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Parc du Sausset

La construction d'un grand territoire

Par Michel et Claire Corajoud
Paysagistes DPLG
34, rue Balard
F-75015 Paris

Parc du Sausset, Seine-Saint-Denis, France: Claire Corajoud, Michel Corajoud, Jacques Coulon, paysagistes; Edith Girard, Pierre Gangnet, architectes; Pascal Mourgue, Patrice Hardy, designers; Bernard Rousseau, sculpteur; Tristan Pauly, Claude Guinaudeau, Pierre Donadieu, Marc Rumelhart, Jean-Baptiste Page, ingénieurs; Sylvie Sandjian, maquettiste architecte; M. Villette & J. Naudet, plantations; M. Ripaud, clôtures. Directeur d'investissement: Service départemental des espaces verts. Maître d'ouvrage délégué: S.O.D.E.A.T. 93

1. Plan général du concours
2. Plan général des plantations
3. Photo aérienne avant projet

La morphologie du site

Le parc du Sausset emprunte son territoire à l'extrémité ouest de la Plaine de France; c'est un site qui se refuse aux premières lectures, tant il est nu et plat. Les variations topographiques existantes prennent toutefois de l'ampleur et du corps, quand on oublie l'étendue céréalière et que l'on dessine les premières perspectives du projet.

Nous verrons plus avant que la zonation des sols a suscité pour partie notre stratégie d'occupation du terrain. Nous nous sommes intéressés à valoriser les particularismes de manière que le projet monte du sol et puisse, à terme, les exalter.

Quoique faibles, à l'échelle du site, les micro-paysages déterminés par le Sausset et le Roideau portent l'imagination à l'extension de ces milieux (les seuls qui, actuellement sur le site, préfigurent l'image réduite de la campagne). Ces deux ruisseaux sont une des potentialités fortes du terrain.

Les intentions

Sur ce paysage calme et puissant, nous nous sommes déterminés à ne pas introduire le tumulte.

L'unité du site, sa continuité avec les urbanisations riveraines ont été brutalement rompues par des infrastructures (échangeurs, routes, autoroutes, train). Or, il nous a paru vain d'extrapoler sur les chances d'attraction de ce parc, sans poser le problème de sa réinsertion dans le continuum des relations urbaines. Avant de solliciter les visiteurs éloignés venant par l'autoroute ou le R.E.R., il convenait donc de restituer ce parc à l'ensemble du territoire physique et humain duquel il a été sectionné.

Nous entendons par là qu'il ne suffit pas de passerelles pour que les riverains entrent dans le parc; il nous paraissait nécessaire qu'avec eux, entre

également un morceau du paysage de leur propre rive. Il ne s'agit pas de conduire des usagers aux loisirs, mais de ressouder leur territoire rompu.

Les solutions furent, d'une part, d'appuyer très fortement le parc sur la seule voie qui pouvait, à terme, retrouver une échelle urbaine (la VC3, encore innommée, innommable!) et qui marque actuellement la limite des trois mille logements de la ZUP d'Aulnay-sous-Bois; d'autre part, d'économiser sur le budget du parc pour financer, en priorité, des franchissements capables d'inverser l'ordre des impacts en pliant les autoroutes sous la courbure de ponts plantés qui associeraient les deux rives.

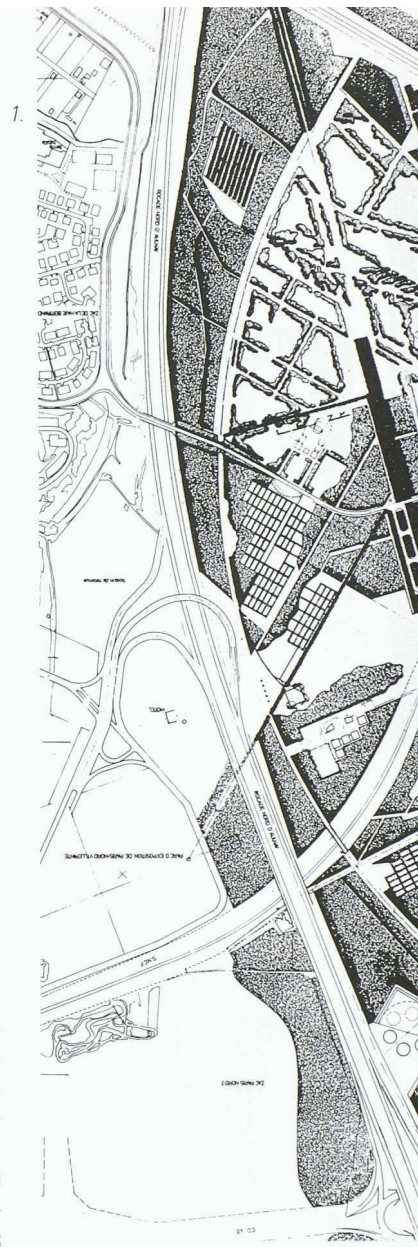
Le second tracé qui introduit dans le parc les directions venues de l'extérieur, permet d'embrasser tous les lieux et de citer l'image retrouvée de la patte d'oie, triangulation familière de la forêt.

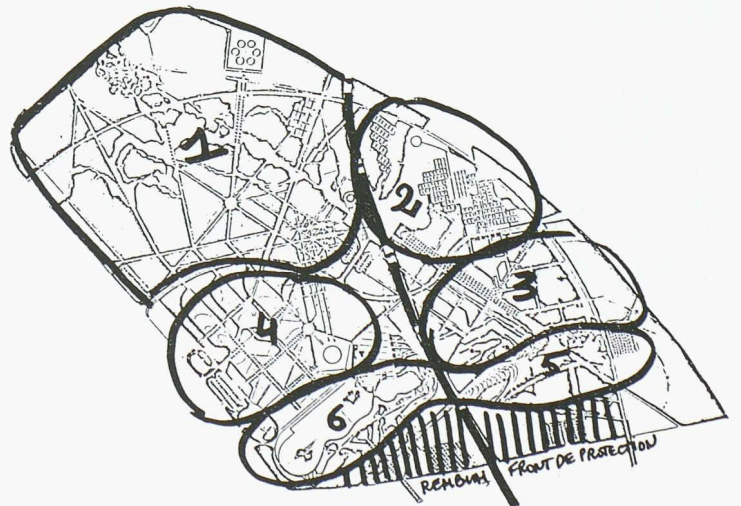
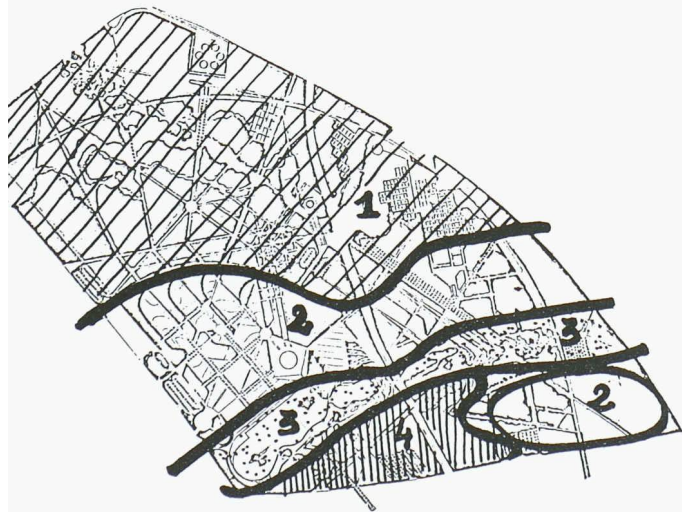
Quant au système des lignes issues de la ZUP d'Aulnay-sous-Bois, il franchit la limite ouest du parc pour y dessiner la maille d'un hectare, la mesure appropriée, le cadre de référence.

C'est à partir de cette maille que le parc monte en s'ouvrant vers le nord et que la forêt s'installe. Les déchirures d'une clairière s'infléchissent vers le parc d'Aulnay, à l'Ouest, et vers le Sud-Est, elles empruntent la dimension la plus profonde du site, celle qui s'ouvre, au-delà du Clos Montceuleux, vers les paysages paisibles que cadrent Sevrans et Le Tremblay.

Par deux pincements, on franchit à nouveau la voie ferrée, l'un passant dessous en suivant le ru du Roideau et l'autre dessus, pour montrer, au loin, Paris, ou du moins l'image la plus concrète de Paris: la Tour Eiffel accolée au Sacré-Cœur.

Enfin, il y a la plus longue ligne de toutes: la courbe, image intériorisée de l'autoroute, sous la forme de la





tion sols
 1) sablo-limono-argileux
 profond de plateau
 0 à 80 cm)
 2) sablo-limoneux à argilo-
 bleux de versant
 3) sablo-limono-argileux
 de talweg
 4) de remblais marnés



Concept espaces

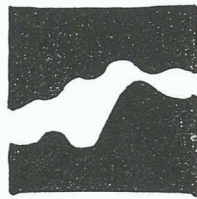
- Plateau 1 Forêt
- 2 Jardins et scènes horti-agricole
- Pente 3 Bocage de pente
- 4 Parc urbain
- Talweg 5 Bocage humide
- 6 Scène aquatique

- Secteur de bocage 1.
- Haies du bocage 2.
- Plan général du projet 3.
- Detail parc urbain 4.
- Haies du bocage 5.

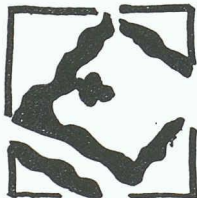
Photographies du parc du Sausset réalisées par Gérard Dufresne. Le Kremlin-Bicêtre, France



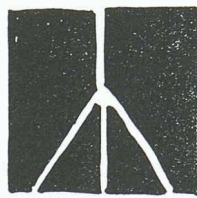
Le boqueteau



La clairière



La haie bocagère



La patte d'oie



Les entames cultivées

grande circulaire, où naissent et commencent tous les lieux. Les lignes ainsi tissées... les lieux peuvent se constituer.

Les préalables au projet et les lieux du parc

Tout d'abord, nous avons donc posé le principe de considérer le sol actuel comme l'élément potentiel le plus fort du futur parc. Nous nous sommes fait l'obligation de ne pas déranger cette terre prête à la végétation; cela veut dire que notre projet rompt avec la pratique des grands travaux et qu'il ne nécessitera jamais la mise en œuvre de gros engins. L'idée même de retrousser la couverture végétale pour entreprendre des terrassements d'envergure est exclue de notre proposition.

Nous avons vu précédemment que la topographie naturelle recèle de puissantes ressources et notre dessein est de marquer le terrain par des nervures ou des incisions, là où il amorce ses mouvements: une manière de «sur-» ou «sous-ligner» sa morphologie propre. Le plan réduit des mouvements de sol du projet illustre cette vision. Cette intention induit aussi (pour partie) l'option prioritaire du bocage à la place du bassin Bataille qui, lui, entraînerait dans le meilleur des cas le déblayage et le nécessaire remplacement de 800 000 m³ de terre.

Ensuite, nous avons résolu de constituer un parc avec le végétal comme matériau prioritaire. Cela exigeait une étude écologique (sol, modelé du relief, végétation climacique) pour enraciner quatre scènes végétales, quatre lieux dominants, qui s'organisent autour de la gare:

- une scène forestière sur le plateau s'articulant avec le parc d'Aulnay-sous-Bois,
- une scène agri-horticole, centrée sur un écomusée et ouverte sur la Plaine de France,
- une scène bocagère ouverte sur le Sud et, par entailles dans la forêt circulaire, sur le vieux Villepinte,
- une scène de parc plus urbain, centrée sur le bassin de Savigny, à l'interface d'Aulnay 3000 et du parc proprement dit.

Ce parti pris en faveur du matériau végétal, écartant de surcroît tout mo-

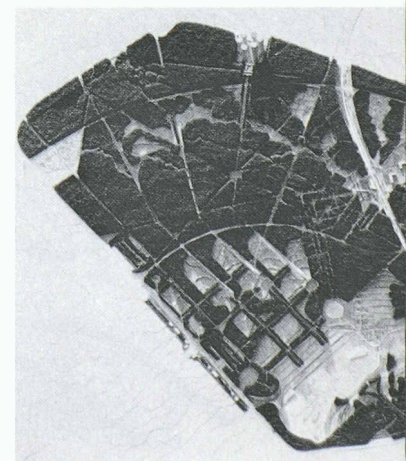
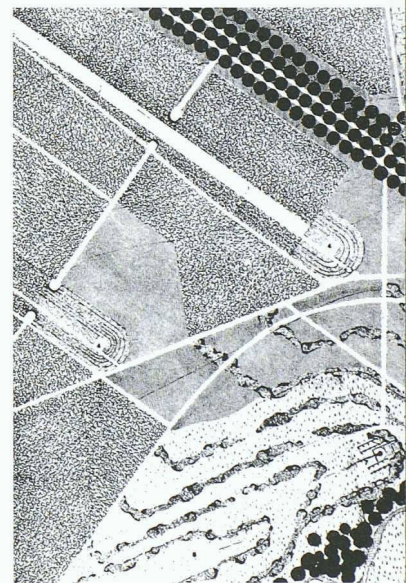
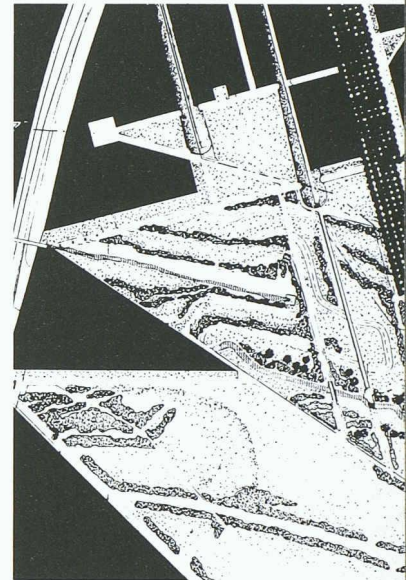
delage du sol, voulait donc dire qu'il n'y aurait de paysage que dans une maîtrise des masses végétales pleines et des vides qu'elles contrôlent.

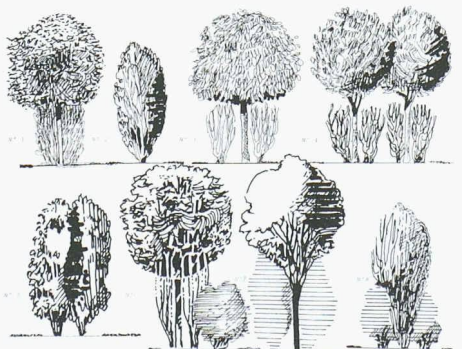
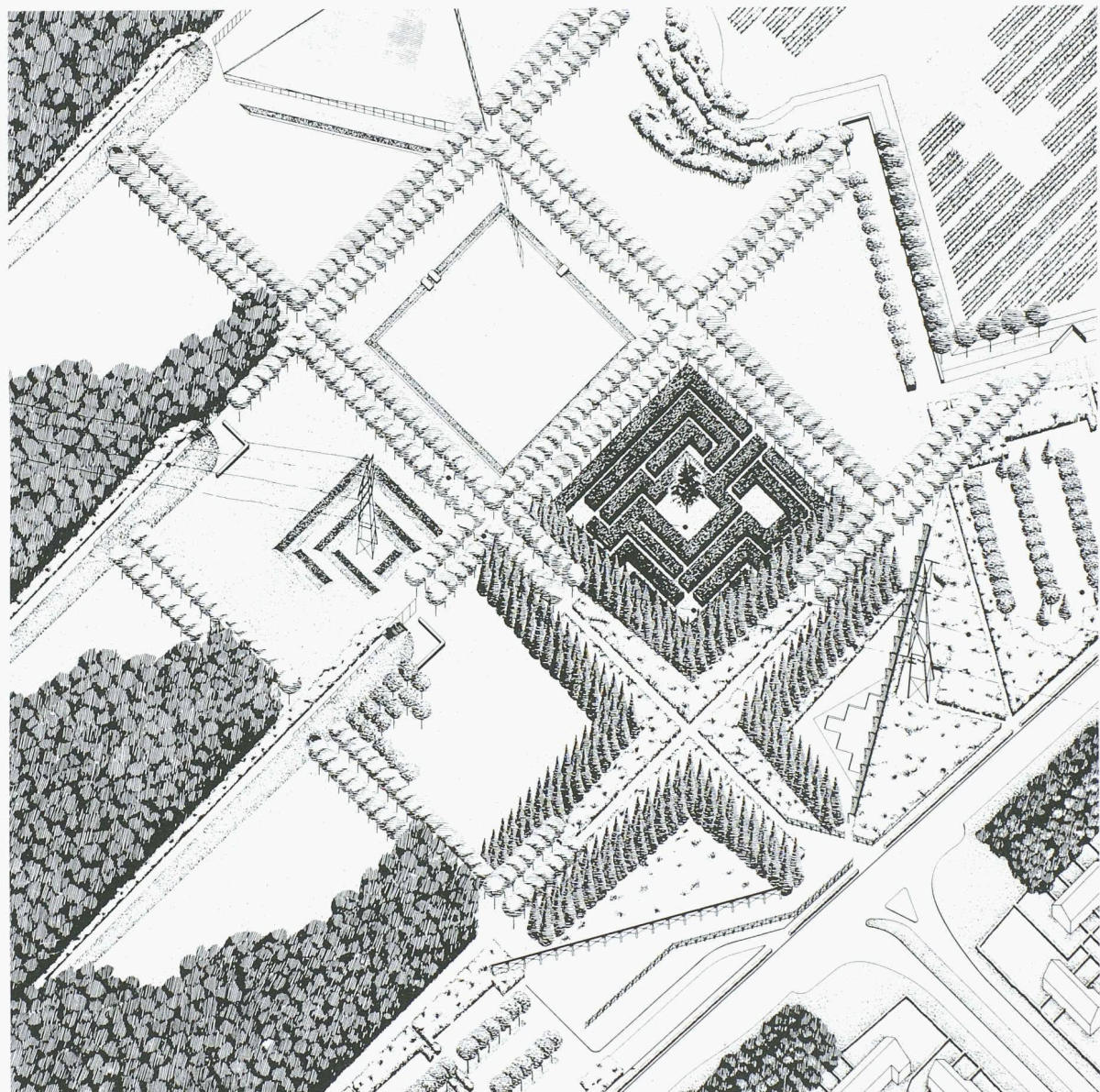
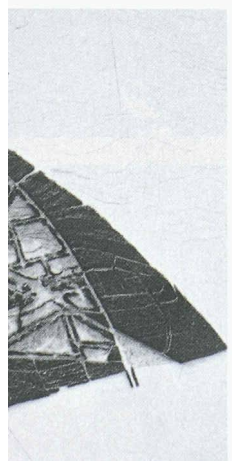
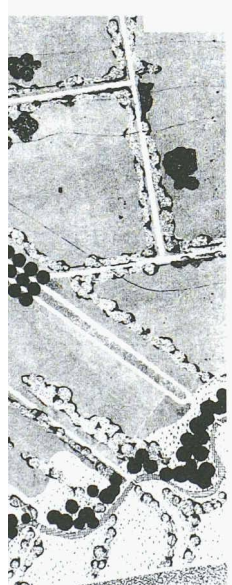
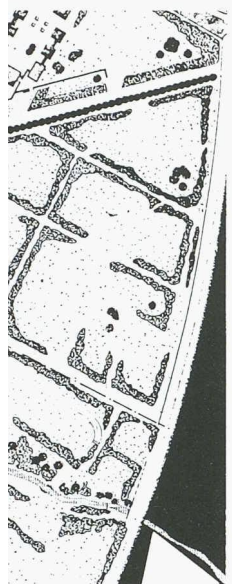
Nous avons à cet effet choisi cinq archétypes, cinq registres de formes paysagères: la patte d'oie, la clairière, le boqueteau, les entames cultivées, les haies bocagères; le problème étant, bien entendu, d'enchaîner et d'articuler ces registres dans une stratégie d'occupation de l'ensemble. A l'inverse d'un projet articulant des fonctions, il s'agit, en l'occurrence, d'articuler des lieux. C'est-à-dire que la forme même de ces lieux devrait, à elle seule, engendrer les véritables pratiques du parc.

A partir des cinq registres énumérés (auxquels il faudrait ajouter celui du petit parc urbain) et des quatre scènes végétales définies plus haut, le projet organise des sous-espaces distincts et variés qui, par le jeu d'alliances formelles, se noueront en des promenades continues.

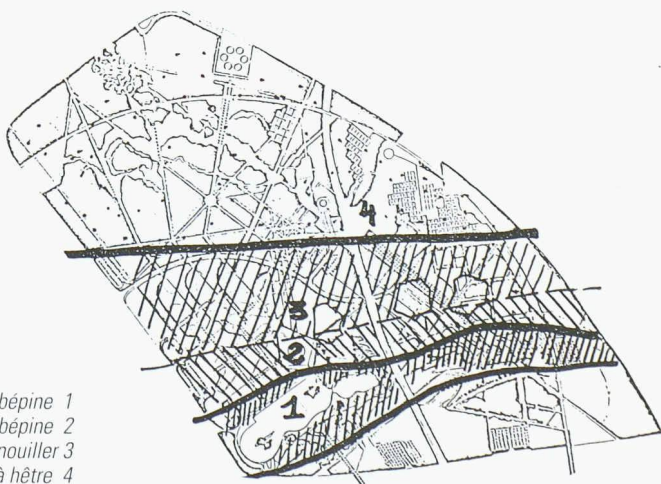
Enfin, nous avons encore privilégié une évocation du parc comme d'un lieu à l'écart des nuisances urbaines, soit un cadre naturel duquel la ville ne serait cependant pas absente. Si l'image de la campagne y est associée, c'est, croyons-nous, parce que la campagne concilie ville et nature: la géométrie de l'une et la géographie de l'autre s'y assemblent. Toutefois, si la campagne est aussi un lieu de production, nous entendons, quant à nous, concevoir un lieu de réconciliation où la ville ne serait pas totalement démentie, mais susceptible d'être reconstruite mentalement par le truchement des lignes qui se croisent et des espaces qui constituent lentement leurs limites. Autrement dit, la géométrie de notre projet ne sera pas une géométrie forcée.

En conclusion, le parc doit représenter un ailleurs, un espace préservé du despotisme de l'urbanisation, tout en soutenant le paradoxe qu'introduit notre recherche de géométrie complexe, propre aux villes sédimentaires. Résumant bien nos objectifs prioritaires, notre tentative revient donc à créer une complexité, dont la texture relèverait entièrement du végétal.





5.



*Aulnaie-frênaie calcicole avec sycomore et orme, sureau et aubépine 1
Chênaie-frênaie calcicole à sycomore, orme et aubépine 2
Chênaie-frênaie méso-xérophile à troène, acacia, cornouiller 3
Chênaie mixte à hêtre 4*

